
Comité consultatif des services aux EHDAA

Compte rendu de la réunion tenue le 30 janvier 2024, à 19 h au local A-300 du centre administratif

Présences : Martin Grenier	Directeur adjoint des Services éducatifs
Stéphanie Dorval	Représentante du personnel de direction
Jean Morin	Représentant du personnel enseignant
Valérie Thouin	Représentante du personnel de soutien
Anie Tondreau	Représentante du personnel professionnel
Yan Drolet-Laperle	Représentant de la santé (CISSSAT, Site La Maison, Clair Foyer)
Geneviève Labrie	Représentante de l'école Sacré-Cœur
Bobby Pagé	Représentant de l'école de Granada

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Martin Grenier souhaite la bienvenue aux membres.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

3. LECTURE ET ADOPTION DU DERNIER COMPTE RENDU (7 novembre 2023)

Le dernier compte rendu est adopté.

4. CONSULTATION SUR L'AFFECTATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Madame Stéphanie Dupont, directrice aux Ressources financières, présente la répartition des ressources de l'organisation de l'effectif scolaire du préscolaire, primaire et secondaire.

Ces montants ainsi que ceux des mesures sont paramétrés par le MEQ.

Lors de déficit, les directions d'école se voient en table de travail et font le partage des ressources.

5. RÉPARTITION DES RESSOURCES (TABLEAU VERT ET TABLEAU ROSE)

Monsieur Martin Grenier présente les tableaux vert et rose et explique la répartition des ressources.

Tableau vert = TES, TTS, PPH et Interprètes

Tableau rose (conventionné) = Orthopédagogues

Ces tableaux sont créés selon les paramètres du MEQ pour certains codes d'élèves et sur les balises du CSS pour les autres.

Il y a un travail d'équipe entre les directions d'école et les SÉ pour valider les besoins de chaque établissement.

6. LA VALIDATION, C'EST QUOI ?

Monsieur Grenier explique ce que représente la validation des élèves et les impacts reliés à celle-ci (convention, financement, etc.).

Il y a 3 critères à respecter pour qu'un élève soit validé :

- Évaluations, diagnostics ou conclusions professionnelles liés au code de difficulté déclaré
- Incapacités et limitations importantes observées par l'enseignante sur le plan scolaire liées au code de difficulté déclaré
- Mesures d'appui mises en place

Pour cette raison les directions d'école relancent les parents concernés afin d'avoir tous les éléments nécessaires à la validation.

Ces mesures peuvent être mises en place par un orthopédagogue, psychologue, interprète, surveillant, orthophoniste, psychoéducateur, préposé et technicien en éducation spécialisée. Ces mesures d'appui se doivent d'être sous la forme d'interventions directes avec l'élève.

7. REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

La représentante au comité de parents est absente.

8. DANS MON ÉCOLE

Sacré-Cœur :

- Enseignantes volantes dans les classes afin d'aider les élèves plus en difficulté.
- Activité de décloisonnement entre les deux écoles.
- Beau travail d'équipe dans les écoles.

Granada :

- Rapidité des services pour les aides technologiques.

Anie Tondreau :

- Belle ouverture dans toutes les écoles où elle va offrir son support.

Yan Drolet-Laperle :

- Rencontre entre le CSS et le CISSSAT sur la liste d'attente des élèves vulnérables, belle collaboration des deux.
- Rencontre avec une famille qui souligne l'amélioration de leur routine depuis que leur enfant fréquente l'école Sacré-Cœur.

9. INFORMATIONS DIVERSES

Aucune information diverse.

10. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question.

11. COURRIER

Il n'y a aucun courrier, étant donné que la président est absente.

12. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 19 mars 2024.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La réunion est levée à 21 h 20.

Compte rendu rédigé par Marie-Pierre Boisvert-Baril.